

# Arrêtés fédéraux urgents

---

## **Référendum facultatif**

(Délai d'opposition: 28 mars 1990)

L'Assemblée fédérale a adopté, le 15 décembre 1989, les arrêtés fédéraux urgents ci-après:

**Arrêté fédéral sur la mise en œuvre de mesures d'assainissement structurel dans la navigation rhénane**

**Arrêté fédéral instituant des mesures en faveur de la viticulture (modification)**

Ces arrêtés sont soumis au référendum facultatif conformément à l'article 89<sup>bis</sup>, 2<sup>e</sup> alinéa, de la constitution. Le délai d'opposition expire le 28 mars 1990.

Le texte de ces arrêtés est publié dans le Recueil officiel des lois fédérales (RO 1989 2523 et 2541).

28 décembre 1989

Chancellerie fédérale

33318

## Arrêtés fédéraux urgents

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1989
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.12.1989
Date	
Data	
Seite	1582-1582
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 008

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.